

Le rôle du DÉLÉGUÉ du PERSONNEL

Pour qui ?

- Les élus titulaires et suppléants
- Délégués du Personnel
- Délégation Unique du Personnel

Objectifs

- Découvrir le rôle de l'institution ainsi que son organisation
- Connaître et maîtriser son fonctionnement
- Connaître les droits des salariés
- Identifier ses moyens d'action
- Savoir intervenir efficacement lors d'une réunion plénière

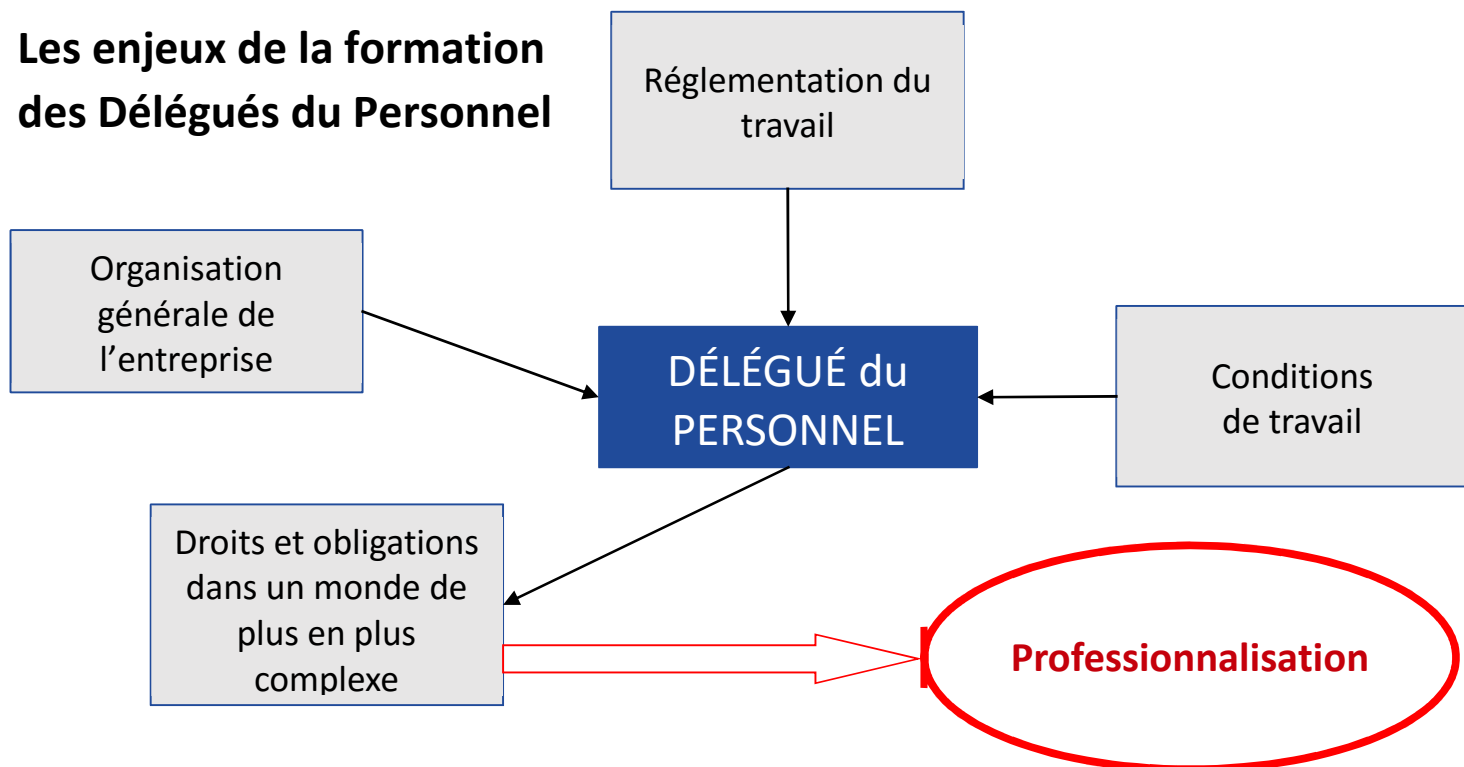
Programme

- Préserver l'application des droits des salariés
- Accompagner les salariés dans certaines procédures et porter leurs réclamations
- Conduire un droit d'alerte en cas d'atteinte aux libertés des salariés ou à leur santé
- Réussir sa réunion mensuelle dans le cadre légal

Durée : 1 à 2 jours



Les enjeux de la formation des Délégués du Personnel



Confidentiel

A. Champ d'application



- Entreprises de droit privé
- Etablissements publics à caractère industriel et commercial (EPIC)
- Etablissements publics à caractère administratif (EPA) lorsqu'ils emploient du personnel dans les conditions du droit privé



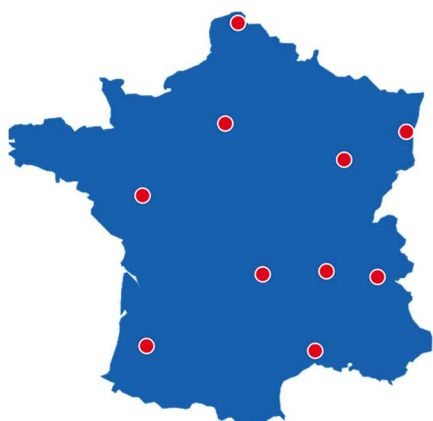
→ Dans tous les établissements d'au moins 11 salariés (atteint pendant 12 mois au cours des 3 dernières années)

→ Mandat non renouvelé si moins de 11 salariés pendant 12 mois

→ Possible par accord dans les établissements de moins de 11 salariés

→ Si plusieurs établissements de moins de 11 salariés sur le même site regroupant plus de 50 salariés, le juge administratif peut imposer l'élection de délégués du personnel

Implantations géographiques



CEOLIS est organisme agréé de formation pour les élus du personnel



www.groupe-ceolis.fr
contact@groupe-ceolis.fr
Tél : 09 67 22 32 35